



Flash Info

Mai 2017

Mise en service du parking



Le plan de circulation et de stationnement lancé en 2016, prévoyait la réalisation d'un parking dans le secteur de la mairie et de l'église.

Contigu à l'abbatiale, il est opérationnel depuis début avril.

Les travaux ont été réalisés dans les délais et le coût de 235 000 € respecté.

Les automobilistes ont à disposition 92 places gratuites.

Pour la sécurité de tous, chacun comprendra que les stationnements interdits et souvent dangereux ne pourront désormais plus être tolérés.

SOMMAIRE

- | | | | |
|----------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| • La une - nouveau parking | page 1 | • Vie communale | pages 5 & 6 |
| • Budget communal | pages 2 & 3 | • Informations associatives | pages 7 à 8 |
| • Police municipale | page 4 | • Agenda | page 8 |

BUDGET COMMUNAL 2017

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'Etat attribue chaque année, aux communes, une dotation de fonctionnement.

La mise en place en 2011, de divers prélèvements (FNGIR, FPIC) nous amène comme nous le craignons l'an dernier, à une situation aberrante : **une « dotation négative » !**

	Dotation de l'état	Prélèvements FNGIR FPIC	Compensation	Dotation réelle
2013	179 800 €	- 135 500 €	65 500 €	+ 109 800 €
2017	116 500 €	- 156 500 €	0 €	- 40 000 €

Evolution en 4 ans

149 800 € de moins sur le budget annuel de la commune !

Ce n'est plus l'Etat qui aide la commune à fonctionner, mais la commune (avec les impôts locaux) qui remplit les caisses de l'État !!

Conseil Municipal du 27 mars 2017

Nous vous rappelons que l'intégralité des comptes rendus est consultable :

- sur le site internet de la commune www.altorf.fr (*rubrique mairie*)
- en mairie aux heures d'ouverture
- dans les boîtes de publication du village (parking MTL et mairie)



1. Approbation des budgets

Le compte administratif 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Il dégage un excédent global de clôture de 228 883 €.

Le budget primitif 2017 prévoit un budget équilibré (recettes - dépenses) de :

- 978 651 € en fonctionnement
- 386 278 € en investissement (dont 235 000 € pour le parking).

2. Tarifs périscolaires

Malgré les aides de la CAF, l'équilibre du budget de fonctionnement de la structure périscolaire nécessitera cette année une subvention communale d'environ 42 000 €.

Actuellement, la part payée par les parents représente 54 % du budget total, celle de la commune 25 % et celle de la CAF 21 %.

La CAF révisera ses aides à partir de 2018. Il faut espérer qu'elles ne diminueront pas.

Pour cette année, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé une augmentation des tarifs.

Elle sera progressive, de 2 % à 5 % selon les quotients familiaux.

Budget communal 2017 (suite)

3. Taxes communales

Suite à l'évolution négative des dotations et afin de conserver une petite marge pour que la commune puisse faire face aux imprévus et malgré tout réaliser quelques investissements (l'éclairage public, vieillot, est à rénover), le Conseil a décidé **l'augmentation des taux d'imposition**.

Ils seront les suivants (entre parenthèses ceux de 2016) :

Taxe d'habitation	16,59 % (15,99%)
Taxe foncière (bâti)	8,23 % (7,93%)
Taxe foncière (non bâti)	35,46 % (34,17%)
Cotisation foncière des entreprises	17,69 % (17,05%)

Cette augmentation rapportera environ 20 000 € par an au budget de la commune.

Elle représente, pour un foyer propriétaire d'une maison, une augmentation d'environ 25 € (en fonction de la valeur locative et de la superficie du terrain).

Comme vous pouvez le constater ci-dessous, nos taxes restent tout à fait raisonnables.

Comparaison des taux 2017 des 18 communes de la Communauté de Communes

Taxe d'habitation (%)		Taxe foncier bâti (%)		Taxe foncier non bâti (%)	
STILL	24,03	MUTZIG	16,09	STILL	103,92
MOLSHEIM	20,10	NIEDERHASLACH	14,63	OBERHASLACH	87,09
NIEDERHASLACH	19,80	STILL	13,38	NIEDERHASLACH	75,81
AVOLSHEIM	19,60	OBERHASLACH	12,68	HEILIGENBERG	57,29
DUTTLENHEIM	19,23	ERGERSHEIM	12,64	DACHSTEIN	53,99
MUTZIG	19,14	HEILIGENBERG	11,34	GRESSWILLER	46,65
ERGERSHEIM	19,10	AVOLSHEIM	11,37	ERGERSHEIM	42,54
OBERHASLACH	18,80	DACHSTEIN	10,24	MUTZIG	42,91
DORLISHEIM	18,23	MOLSHEIM	10,21	ERNOLSHEIM	40,47
DACHSTEIN	17,82	SOULTZ LES BAINS	10,05	AVOLSHEIM	40,23
HEILIGENBERG	17,55	DUTTLENHEIM	9,83	DORLISHEIM	39,99
SOULTZ LES BAINS	16,88	GRESSWILLER	9,61	DUPPIGHEIM	37,31
ALTORF	16,59	DUPPIGHEIM	9,32	DUTTLENHEIM	37,23
WOLXHEIM	16,03	WOLXHEIM	9,12	SOULTZ LES B.	36,17
DUPPIGHEIM	15,96	ERNOLSHEIM	8,74	ALTORF	35,46
ERNOLSHEIM	15,28	DORLISHEIM	8,31	MOLSHEIM	32,40
GRESSWILLER	13,06	ALTORF	8,23	WOLXHEIM	17,91

La commune de Dinsheim est manquante dans le tableau . Elle n'a pas communiqué ses chiffres pour l'année 2017.



Toute l'actualité d'ALTORF d'un simple clic !

www.altorf.fr



VIE COMMUNALE

Police pluri-communale : une réalité dès septembre

Toutes les communes sont aujourd'hui confrontées aux mêmes problèmes : dégradation, incivilité, insécurité, délinquance, non-respect des textes et lois régissant la vie en société ...

Pour un nombre croissant de nos concitoyens, heureusement encore très minoritaires, les appels au civisme n'ont plus aucun effet. Que faire ?

A l'initiative du Maire d'Altorf, une réflexion a été engagée avec les communes environnantes sur la création d'une police municipale. Cette proposition a immédiatement rencontré un écho favorable auprès des maires de Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim et Ernolsheim.

Le 30 septembre, en mairie d'Altorf, un projet de création, sous forme de mutualisation, d'une **police municipale pluri-communale** (terme officiel) a été présenté.

Ce document, dans lequel figure les compétences de cette police, les besoins humains et matériels, le budget, a été analysé et discuté au sein de chaque conseil municipal. Une convention de partenariat définissant les modalités pratiques et la répartition financière a été établie. Le coût annuel pour Altorf sera d'environ 19 000 €. Les 5 conseils municipaux ont donné leur accord. Le recrutement des 4 policiers vient d'être effectué. Le démarrage effectif de ce service à nos populations pourrait se faire d'ici septembre.

Pour quels services ?

La police pluri-communale offre un grand nombre de services en interne aux communes qui les emploient mais aussi à la population. Elle n'est pas seulement préventive mais dispose également d'un volet judiciaire lui permettant d'être répressive. Ce sont des agents assermentés.

Quelques exemples de services :

- stationnement et enlèvement de véhicules ventouse
- contrôle de vitesse et verbalisation
- conflit de voisinage
- surveillance des domiciles de gens en vacances
- installation sauvage de nomades
- remise de notifications aux administrés
- surveillance de manifestations.



Le brûlage des déchets : rappel

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

On entend par « déchet ménager » : tout déchet, dangereux ou non, dont le producteur est un ménage (résidus alimentaires, emballages, bouteilles, papiers, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, déchets verts, bio-déchets ...).

Les déchets dits « verts », produits par les particuliers, sont considérés comme des déchets ménagers.

A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de la pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égavage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel.

Vie communale suite

Projet Immobilier

Le Conseil municipal du 27 mars 2017 a choisi, à l'unanimité, le projet proposé par la société coopérative « Habitat de l'III ».

En 2015, la commune avait fait valoir son droit de préemption lors de la vente de la propriété située 7 rue principale (voir Flash Info d'octobre 2015 et mai 2016).

Le but était d'éviter tout projet d'un promoteur privé et permettre au Conseil Municipal de faire ses propres choix dans l'intérêt de la commune.



Ce projet comporte :

- 7 logements locatifs aidés adaptés pour personnes âgées
- 8 logements locatifs aidés pour jeunes ménages
- 15 logements en accession à prix abordable pour ménages primo-accédant
- 62 stationnements en surface et en sous-sol

Selon les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France, la maison existante sera soit réhabilitée soit reconstruite à l'identique.

Le mur d'enceinte sera conservé.

La gestion et l'entretien des bâtiments et des extérieurs seront assurés par Habitat de l'III.

La commune sera associée à toutes les étapes de ce projet ainsi qu'à la procédure d'attribution des logements.

Une réunion publique avec présentation du projet sera organisée cet automne.

NOS AMIS LES CHIENS

- Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.
- Tout chien circulant sur la voie publique doit **être constamment tenu en laisse**.
- Les propriétaires de chiens de 1er et 2ème catégories doivent remplir les conditions de détention légales. Ces chiens (Rottweiler, Staffordshire Terrier, American Staff, Tosa...) doivent en plus être muselés dès la sortie du domicile.
- **Ramasser les excréments** de son animal est un geste civique, qui, s'il est fait de façon automatique, contribuera à améliorer la qualité de notre environnement et les relations entre les administrés et les propriétaires de chiens. Evitons que nos chemins de promenade ne deviennent des canisites. Nous rappelons que vous pouvez venir en mairie chercher des « sachets crottes »
- Chacun est tenu de veiller à ce que son chien ne dérange pas ses voisins par ses aboiements.

Carte d'identité : nouvelle procédure

**DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT**

la carte d'identité à portée de clic !



- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
- Mon titre est plus sûr

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.


L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour plus d'informations : www.demarches.interieur.gouv.fr



NOUVEAU !

POUR UN MEILLEUR SERVICE, L'ACCUEIL DANS VOTRE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ÉVOLUE POUR VOS QUESTIONS COMPLEXES, PENSEZ DÉSORMAIS À PRENDRE RENDEZ-VOUS !

Service des Impôts des Particuliers de Molsheim

par téléphone au 03 88 47 98 47


par courriel à sip.molsheim@dgfip.finances.gouv.fr

ET TOUJOURS, 24H SUR 24, 7 JOURS SUR 7 SUR IMPOTS.GOUV.FR
ET SUR NOS APPLICATIONS MOBILES

Impots.gouv.fr

Déclaration et services

en ligne



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

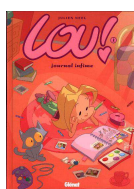
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES - OCTOBRE 2016

VIE ASSOCIATIVE

La Bibliothèque d'Altorf

QUOI DE NEUF A LA BIBLIOTHEQUE ?

- de nouveaux romans et nouvelles revues périodiques bientôt disponibles
- toujours nos rencontres « jeux » chaque 1^{er} vendredi du mois
- des lectures à thème (Pâques, Halloween, Noël...)
- les conseils de lecture des bénévoles
- la possibilité de réserver votre livre auprès de la BDBR



Lecture de Pâques...

En compagnie du Lapin de Pâques très attentif...



Que de bonnes raisons pour venir nous rendre visite...
A bientôt...



APPMA

Veillez noter 2 rendez-vous dans vos agendas :

- lundi 5 juin : pêche de la Pentecôte à la rivière, réservée aux membres de l'APPMA



- samedi 24 juin : pêche au silure à l'étang, réservée aux membres de l'APPMA.

Echecs

Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, nous vous rappelons que les cours sont assurés, à la Grange de la Dîme, le mercredi aux plus jeunes à partir de 7 ans de 15h15 à 16h15. Les adultes sont également les bienvenus le vendredi soir à partir de 20h.



Forme & Vitalité

Nous terminerons notre saison fin juin et reprendrons nos activités le premier mercredi du mois d'octobre, comme nous en avons l'habitude. Les 22 membres de notre Association souhaitent à tous de bonnes vacances. A bientôt.



Le Comité.

Chorale Ste Cécile

Au dernier épisode, la chorale, très active, se préparait à animer la Fête des Aînés. C'est chose faite depuis le 11 décembre 2016.



Lors des vœux de Nouvel An, nous avons été contactés par la chorale de Courchelettes, qui propose une rencontre, pour chanter ensemble, quelques morceaux de nos répertoires respectifs ainsi qu'une partie commune. Rendez-vous a été pris pour le samedi 3 juin 2017 (veille de la Pentecôte) Les deux chorales se produiront à l'abbatiale d'Altorf. Le projet est en cours de finalisation et tous les renseignements nécessaires vous seront communiqués en temps voulu.

Suzy Heiligenstein

Club de l'Amitié d'Altorf

L'assemblée générale du club du 3^e Age a eu lieu le 26 mars 2017 à la MTL.

Le club change de nom : **CLUB DE L'AMITIE D'ALTORF.**

Un nouveau président a été élu : Monsieur Jean-Claude LUDWIG, en remplacement de Madame SIEFFERT Jeannette qui reste présidente d'honneur.

Nous rappelons que les réunions ont lieu le 1^{er} jeudi du mois à la MTL de 14H à 18H.

Venez passer un bon moment de convivialité !!!
N'attendez pas d'être trop vieux et d'avoir des regrets !!!

Paroisse

Le 18 juin à 10h aura lieu la messe pour la fête Dieu. Si la météo le permet, la célébration aura lieu au jardin du cloître.



Patrimoine

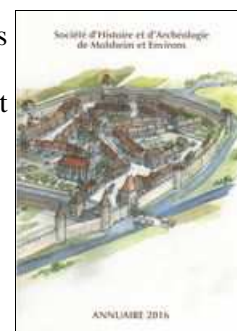
Un article sur « Les Tuileries d'Altorf du XVIIe au XIXe siècle » vient de paraître dans l'annuaire 2016 de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Molsheim et Environs.

Irène Schnabel y retrace l'historique et l'exploitation de la tuilerie de l'abbaye d'Altorf et de la tuilerie Voltz.

L'ouvrage est disponible au prix de 23 euros :

- à la Société d'histoire et d'archéologie de Molsheim et environs, Musée de la Chartreuse MOLSHEIM <http://www.molsheim-histoire.fr>
- chez Irène Schnabel 2 cour de la Dîme ALTORF.

Pour les membres de la SHAME, la cotisation annuelle de 20€ donne droit à l'annuaire.



VISITE DE LA FORÊT

**Toute la population est invitée,
samedi 17 juin 2017,
à une visite de la forêt communale,
sous la conduite de M. Becker, garde forestier.
Le rendez-vous est fixé à 9h
devant la Maison du Temps Libre.
Durée de la visite : 2 heures.**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions pour l'année scolaire 2017/2018 auront lieu à l'école, le **vendredi 19 mai 2017 de 8h à 16h**. Veuillez vous présenter au bureau de la directrice, muni du livret de famille, du carnet de vaccinations, d'un justificatif de domicile et du certificat de radiation délivré par l'école précédente (uniquement dans le cas d'un changement d'école).

AGENDA

2 juin Kermesse de l'école

3&4 juin « Rendez vous aux jardins »

3&4 juin Concours BNP Pétanque

5 juin Pêche APPMA

11 & 18 juin : Elections législatives

11 juin Pétanque - Challenge Manu

16 juin Périscolaire

Spectacle de fin d'année

18 juin Fête Dieu aux jardins

24 juin Pêche APPMA

14 juillet Cérémonie Fête Nationale
C2A - Repas champêtre (MTL)

28 & 30 juillet

Tournoi seniors AS Altorf

3 septembre AS ALTORF

Marché aux puces (MTL)

16 & 17 septembre

Journées européennes du patrimoine

24 septembre

Vélo-tour de la Com Com

29 - 30 sept - 1 octobre

Pétanque : Concours vétérans, grand challenge du Maire

MAIRIE



03 88 38 12 54



altorf-direction@orange.fr



<http://www.altorf.fr>

Lundi de 9h à 12h et de 17h à 19h
Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h

Du 17 juillet au 26 août, la mairie vous accueille uniquement le matin (de 9h à 12h du lundi au vendredi)

Pas de permanence du Maire en juillet & août : uniquement sur rendez-vous.

Mairie fermée vendredi 26 mai & lundi 14 août

